

**HONORAIRES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES**

	Montant de la transaction	Commission TTC
<b>Locaux à usage d'habitation</b>  (Les honoraires sont exprimés en euros pour les transactions d'un montant inférieur ou égal à 37000 €. Les honoraires concernant les transactions d'un montant supérieur sont exprimés en pourcentage du montant des transactions. Ces pourcentages ne se cumulent pas entre eux et ne s'ajoutent pas à la somme exprimée en euros.)	Jusqu'à 37 000 €	<b>3 700 €</b>
	De 37 001 € à 60 000 €	<b>10 %</b>
	De 60 0001 € à 75 000 €	<b>9 %</b>
	De 75 001 € à 150 000 €	<b>8 %</b>
	De 150 001 € à 200 000 €	<b>7 %</b>
	De 200 001 € à 300 000 €	<b>6,5 %</b>
	De 300 001 € à 610 000 €	<b>6 %</b>
	Au-delà de 610 001 €	<b>5 %</b>
<b>Bâtiments ou terrains voués à des réalisations de lotissements ou de promotions immobilières</b>	<b>Commission TTC</b>	
	<b>12% du prix de vente</b>	
<b>Exploitations agricoles, viti-vinicoles</b> <i>(Céréales, vignes, bois, élevages, parcelles diverses...)</i>	<b>Commission TTC</b>	
	<b>12% du prix de vente</b>	

AVIS DE VALEUR	Honoraires TTC
Terrains	<b>150 €</b>
Appartements / Maisons	<b>250 €</b>
Autres biens (immeubles, propriétés, châteaux...)	<b>500 €</b>

**Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse entre les parties, la rémunération sera à la charge du vendeur.**

**Frais d'acquisition notariés non compris.**

TVA de 20% incluse

Barème en vigueur mis à jour le 02/01/2020